



Notre réf.: 17003/2021/GS/LCC/CNF

29 juillet 2021

- Objet: Deuxième phase de la dix-huitième session du Conseil régional I (Afrique), 23-26 août 2021, en ligne
- Suite à donner: 1) Désigner des délégués pour participer à la session et prendre les dispositions nécessaires pour leur obtenir des lettres de créance  
2) Préinscrire les délégués via le système d'inscription en ligne

Madame, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que la deuxième phase de la dix-huitième session du Conseil régional I (Afrique) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) se déroulera via une plate-forme de vidéoconférence, du 23 au 26 août 2021. La première phase de la dix-huitième session du Conseil régional I s'est tenue les 18 et 19 mars 2021.

Vous pourrez consulter l'ordre du jour provisoire de la deuxième phase et le mémoire explicatif qui l'accompagne sur le [site Web consacré à la session](#), sous l'onglet dédié à la deuxième phase. Des instructions et des lignes directrices sur l'utilisation de la plate-forme de vidéoconférence seront également publiées sur ce site Web.

En vertu de la règle 20 du Règlement général de l'OMM ([Recueil des documents fondamentaux N° 1, édition 2019](#)) (OMM-N° 15), les Membres sont tenus de fournir les pouvoirs de leur délégation pour la session en indiquant clairement le/la délégué(e) principal(e) et son/sa suppléant(e). Je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir, en temps voulu, les pouvoirs de vos délégués signés par une autorité gouvernementale compétente de votre pays, ou au nom de celle-ci, dans l'éventualité où votre délégation n'aurait pas déjà fourni de pouvoirs valides pour la première phase de la dix-huitième session. Les pouvoirs reçus pour la première phase restent valables pour cette deuxième phase, pour autant que la délégation se compose des mêmes délégués.

Compte tenu du statut officiel dont ils jouissent auprès de l'OMM, les représentants permanents sont invités à procéder à l'inscription en ligne de leur délégation à la session. Le lien vers le [système d'inscription en ligne](#), le nom d'utilisateur et le mot de passe qui leur ont été envoyés par courriel restent valables pour toutes les réunions de l'OMM à venir.

L'inscription en ligne pourra se faire jusqu'au **19 août 2021**. Pour de plus amples informations sur la préinscription en ligne, n'hésitez pas à prendre contact avec le Secrétariat de l'OMM par courriel à l'adresse suivante: [registration@wmo.int](mailto:registration@wmo.int).

Veuillez noter également que la communication des renseignements demandés via le système d'enregistrement en ligne ne dispense pas les Membres de présenter les pouvoirs habilitant leurs délégations à participer à la session.

Compte tenu du temps limité imparti aux discussions sur les documents pendant la session en ligne, les représentants permanents et les délégués sont invités à soumettre à l'avance leurs commentaires et propositions de modification des documents, par courriel à [plenary@wmo.int](mailto:plenary@wmo.int), de préférence une semaine avant la session.

Aux: Ministres des affaires étrangères des Membres de l'OMM

Copie de la présente est adressée au Représentant permanent de votre pays auprès de l'OMM et à son conseiller en hydrologie, aux missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, ainsi qu'aux présidents des conseils régionaux, des commissions techniques et des organes de l'OMM.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.



Petteri Taalas  
Secrétaire général